

Transport de matières dangereuses par route spécialisation* produits pétroliers

Formation initiale

Arrêté ADR du 1er juin 2001 modifié - Agrément Groupe Promotrans du 5 décembre 2007

Public

Tout conducteur de véhicule transportant des marchandises dangereuses par route désignées par les codes ONU 1202, 1203, 1223, 1267, 1300, 1863, 1999, 3295, 3256 (uniquement huile de chauffe lourde et bitumes) de la classe 3 ainsi que le numéro ONU 3257 de la classe 9 en véhicules citernes ou en véhicules batteries d'une capacité totale ou supérieure à 1 000 litres ou conteneurs citernes de capacité individuelle supérieure à 3 000 litres.

Pré-requis

- Être titulaire de la formation de base en cours de validité.

Objectifs

Amener le conducteur de transport de matières dangereuses par route à conduire un véhicule citerne en toute sécurité et à prendre les mesures appropriées en cas d'incident, d'accident.

Programme sur une durée de 2 jours (16 séances)

Accueil

La présentation et la classification des produits pétroliers
Les risques et dangers des produits pétroliers en citerne
Les équipements spécifiques des citernes
Les opérations de chargement et de déchargement spécifiques aux produits pétroliers
La signalisation et le placardage des véhicules
Les documents de bord
La circulation, le stationnement et la conduite des véhicules citernes
L'accidentologie

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupes
- Mise en situation

Validation

Délivrance du certificat de formation conforme au modèle de l'ADR 8.2.2.8 si réussite à l'examen de fin de stage.
Valable 5 ans.

* Spécialisation valable uniquement sur le territoire national.